

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08. 154

L'An deux Mille Huit, le 13 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 6 novembre 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 6 novembre 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. LABIA représenté par Mme FAUQUET-MOLL
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme LEFEBVRE représentée par M. GONZALEZ
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : Mlle BARRAUD-DUCHERON, M. CHABASSE, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

Mme FAUQUET-MOLL a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **AERODROME ROYAN MEDIS – MISE AUX NORMES DE LA PISTE EN DUR :
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET DU
CONSEIL REGIONAL**

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : **3 ABSTENTIONS**
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Conformément à l'arrêté du 28 avril 2003 relatif aux conditions d'homologation et procédures d'exploitation des aérodromes (C.H.E.A.), la piste en dur de l'aérodrome de Royan-Médis a fait l'objet d'un contrôle par la Direction de l'Aviation Civile et a donné lieu à un rapport d'homologation listant les non-conformités à lever.

A cet effet, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude « S.A.R.L. ABAQUE » spécialisé dans le domaine de l'aéronautique, en vue d'étudier et de chiffrer les travaux de mise aux normes à réaliser.

Il s'agit notamment de :

- Rénover le revêtement de chaussée en enrobé de la piste et des parkings,
- Déplacer et mettre le balisage en conformité,
- Modifier les caractéristiques physiques des abords de la piste par un remodellement du terrain,
- Réaliser la réfection complète des marquages,
- Etc...

L'ensemble des travaux nécessaires à cette homologation a été estimé à environ 1.500.000,00 €TTC.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter le Conseil Général et le Conseil Régional pour l'obtention des aides au taux le plus élevé pour la réalisation de ces travaux d'homologation nécessaires au maintien de l'exploitation de la piste en dur de l'aérodrome.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le rapport d'homologation de l'aérodrome Royan-Médis, établi par la Direction de l'Aviation Civile,
- VU l'avis de la Commission Travaux et Voirie en date du 03 novembre 2008,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter du Conseil Général et du Conseil Régional les aides correspondantes au taux le plus élevé pour la réalisation des travaux d'homologation de la piste en dur et des abords de l'aérodrome de Royan-Médis.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 novembre 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT